Charte du promeneur

Bienvenue en Forêt !

Ce petit bout de territoire, que vous vous apprêtez à parcourir, est fragile. Pour en prendre soin et pour que chacun puisse en profiter, la gestion et la circulation de la forêt sont régies par le Code Forestier. Promeneur, cycliste, sportif de haut niveau ou du dimanche, chacun se doit de respecter quelques règles.

Toute infraction peut d'ailleurs être constatée et sanctionnée par un garde forestier.

Alors, pour la préservation de la forêt et le respect de l'ensemble de ses usagers, lisez attentivement ceci.

J'emporte mes déchets et les jette à la poubelle.

Les déchets polluent les eaux et les sols. La forêt doit rester accueillante pour tous après mon passage.

Je respecte la faune sauvage.

Déranger la faune sauvage peut compromettre sa survie. Certains animaux peuvent même devenir dangereux s'ils se sentent menacés.

Je laisse le bois mort au sol.

La décomposition du bois mort permet d'enrichir le sol de minéraux nécéssaires à la bonne santé des arbres et de nombreux êtres vivants.

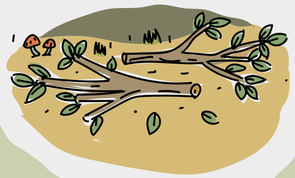

Je reste sur les routes et chemins que je sois cycliste ou cavalier.

Si je suis cycliste ou cavalier, circuler en dehors des chemins peut abîmer certains milieux fragiles et perturber les animaux.

Je fais attention aux zones et périodes de chasse et, le cas échéant, n'entre pas dans le bois pour ma sécurité.

La chasse permet de maintenir un équilibre forêt-gibier.

Je garde mon chien en laisse.

Nos animaux domestiques peuvent déranger la faune sauvage, en particulier lors des périodes de reproduction et des naissances.

Je n'escalade pas les tas de bois au risque de me blesser.

Un tas de bois peut se déséquilibrer et m'écraser.

Je fais attention aux chantiers forestiers et m'en tiens éloigné.

Les outils utilisés sont dangereux et un accident est vite arrivé.

Je respecte l'espace et le partage avec les autres usagers.

Vivons ensemble pour passer un agréable moment en forêt.

Je reste sur les sentiers.

Sortir des sentiers et se promener au cœur de la forêt perturbent la faune et la régénération de la flore.

Je cueille avec modération et seulement pour ma consommation personnelle.

Des cueillettes trop importantes peuvent menacer végétaux et champignons.

Je ne fais pas de feu en forêt.

Les feux de forêt détruisent la végétation mais aussi les animaux.

Interreg France-Wallonie-Vlaanderen
Union Européenne Européese Unie
Feel Wood
Forêt Pro Bos
Avec le soutien de la Wallonie
Province de Hainaut
Carah
SRFB · KBBM
hout bois info
Avec le soutien du Fonds européen de Développement régional.